Journée d'échanges
en Forêt Normandie

Une manifestation organisée par

Collectivités forestières Normandie

RENSEIGNEMENTS :
UNION REGIONALE DES COLLECTIVITES FORESTIERES DE NORMANDIE
Maire de Vatteville-la-Rue
76940 VATTEVILLE-LA-RUE
06 17 96 38 80
normandie@communesforestieres.org
www.collectivitesforestieres-normandie.org

Cette journée d'échanges est la troisième organisée par l'Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie (URCOFOR) sous ce format. Les premières éditions s'étaient penchées sur l'équilibre entre feuillus et résineux en Normandie en 2020, et sur l'impact de la construction bois sur les forêts normandes en 2021.

Ces journées constituent une déclinaison directe de l'axe 1 du Programme Régional de la Forêt et du Bois, qui prévoit d'étudier concrètement les sujets potentiellement à controverses pour favoriser les discussions entre la filière, le grand public et les territoires.

Prochaine édition en 2023 !

En partenariat avec :

seine-eure agglo · métropole ROUEN NORMANDIE · Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande · Parc naturel régional du Perche · GÉOPARC Normandie-Maine · Parc naturel régional Normandie-Maine · CNPF Centre Régional de la Propriété Forestière Hauts-de-France Normandie · RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité · FIBOIS Normandie · Office National des Forêts

Et avec le soutien technique et financier de :

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION Liberté Égalité Fraternité · France Bois Forêt Interprofession Nationale · LE HAVRE SEINE METROPOLE

La forêt est-elle un bien commun ?

Journée d'échanges en forêt Normande

Synthèse—15 novembre 2022

Rédaction et lise en page : Aletheia Press—B.Delabre

Collectivités forestières Normandie

En partenariat avec :

seine-eure agglo · métropole ROUEN NORMANDIE · Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande · Parc naturel régional du Perche · GÉOPARC Normandie-Maine · Parc naturel régional Normandie-Maine · FIBOIS Normandie · Office National des Forêts · CNPF Centre Régional de la Propriété Forestière Hauts-de-France Normandie · RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité

Et avec le soutien technique et financier de :

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION Liberté Égalité Fraternité · France Bois Forêt Interprofession Nationale · LE HAVRE SEINE METROPOLE

Le bien commun remet-il en cause le droit de propriété ?

Fondement constitutionnel, le droit à la propriété garantit à chacun l'usus et l'abusus sur ses biens. Le regard de la société sur la gestion de la forêt le remet-il en cause ? La forêt est-elle un bien commun, ou simplement sa gestion relève-t'elle de l'intérêt général ?

La présence de la forêt profite à tous. Mais est ce que cela signifie que tout le monde a le droit d'exiger un regard sur sa gestion ? (© Aletheia Press / L.Brémont)

La notion de bien commun remet-elle en cause le droit à la propriété ? En organisant la 3ème édition des Controverses en forêt normande le 15 novembre 2022 sur ce sujet, l'Union régionale des Collectivités forestières de Normandie (URCOFOR) provoquait naturellement à un débat autour de cette question.

Les remarques entendues avant même le début des échanges en témoignent : *« Le droit de propriété est inscrit dans la constitution dans le code civil et dans le code forestier. Comment l'ignorer ? » « La Forêt privée, de par sa nature, ne peut être un bien commun. Le droit de propriété est dans la constitution. » « Un propriétaire privé doit-il informer les habitants des travaux prévus dans sa propriété ? Informez-vous vos voisins lorsque vous tondez la pelouse ? »*

Le bien commun ? C'est quoi ?

De fait, le droit à la propriété est strictement encadré par la loi, et il est même inscrit dans la déclaration universelle des droits de l'Homme. Mais la notion de « bien commun », elle, *« n'existe tout simplement pas en droit »,* relève Delphine Cornu, responsable juridique à la Safer Normandie.

Toutefois, le droit de l'environnement et le droit de l'urbanisme définissent la notion de ''patrimoine commun de la Nation''. C'est la Nation qui en est la garante, et le code civil rend possible sa régulation et sa gouvernance.
« L'exemple typique, c'est l'eau, image Delphine Cornu. *Il y a une police de l'eau dont l'objectif est de préserver la ressource tout en apportant un service commun ».* Mais la forêt est-elle un patrimoine commun de la Nation ? En droit actuel, pas vraiment. C'est-à-dire que ce n'est pas la forêt en tant que telle qui est un patrimoine commun (qu'elle soit privée ou non), mais bien ses rôles écosystémiques (les services rendus par la forêt à la société) qui le sont.

Soustraire un bien à toute appropriation

Réservoir de biodiversité, puit de carbone, poumon vert, régulateur thermique et hydraulique... *« C'est la multifonctionnalité qui est placée sous la sauvegarde de la Nation »,* conclut Delphine Cornu. Dans ces conditions et comme le souligne Christian de Thieuloy, propriétaire privé adhérent de Fransylva : *« la loi ne peut intervenir que si le propriétaire fait quelque chose de nuisible pour la société ».*

Néanmoins, face à la crise écologique, certains veulent aujourd'hui faire évoluer le droit. *« Il y a les réformistes, qui veulent consolider le droit actuel, et il y a les révolutionnaires, dont certains souhaiteraient soustraire ces "biens communs" à toute appropriation »,* constate Delphine Cornu. Certains ont même souhaité intégrer la notion de bien commun dans la Constitution. *« Cette question sous-entend que la propriété privée ne répond pas aux objectifs actuels de la société »,* s'inquiète Guillaume de Mézerac, élu référent de l'Urcofor à Maizet (14), et propriétaire forestier.

> ***« J'ai un regard très critique sur le droit à la propriété. Tout simplement parce que ce droit porte l'abusus, c'est-à-dire le droit à chacun de détruire sa propriété. Or, les terres agricoles, comme la forêt, n'ont pas qu'un usage humain. Le propriétaire peut-il définir seul le bon usage de la terre ? »***
>
> **Tanguy Martin**
> Chargé de plaidoyer national chez Terre de Liens

Rémunérer le rôle écosystémique

En comparaison, voilà déjà quelques années que le monde agricole est, lui aussi, confronté à de nouvelles attentes sociétales, et à la volonté du grand public d'avoir un droit de regard sur l'usage qui est fait du foncier agricole. L'association Terre de Liens est née de là. Son objectif premier était de soustraire du marché le foncier agricole (sur lequel pèse une lourde pression), afin d'éviter qu'il n'aille à l'agrandissement de grosses exploitations, ou à l'urbanisation. Et ce durablement.

« L'idée c'est de démarchandiser la terre pour la transmettre par la location avec un regard local et démocratique sur l'usage », résume Tanguy Martin, chargé de plaidoyer national à Terre de Liens. Des particuliers se portent donc acquéreurs de terrains et y installent un nouvel agriculteur. Mais ils lui imposent aussi des pratiques d'exploitation correspondant à leurs critères de respect de l'environnement. En général une production Bio.

Reste à trouver l'équilibre entre émotion et technique d'une part, et entre environnement et économie d'autre part. *« Le développement des éco-certification est sans doute à considérer,* note Jean-François Cheny, responsable du service forêt à l'agence rouennaise de l'ONF. *Ce sont des cahiers des charges intéressants qui s'élaborent sous le regard de la société. » « C'est un grand pas car derrière cette écocertification, c'est la reconnaissance, voire la rémunération des activités non productives. Un dédommagement des coûts écosystémiques »,* se félicite Vincent Joseph, gestionnaire forestier à Manche Bois Sylviculture. Mais selon lui, pour être réellement efficace la démarche doit gagner toute la chaîne de valeur. *« Si on veut de la biodiversité en forêt, il faut accepter la diversité dans la filière... »* Car pour qu'il y ait de la diversité de production en forêt, il faut la diversité des outils de transformation et des marchés derrière.
De quoi, sans doute, alimenter une prochaine controverse pour l'URCOFOR Normandie...■

Désamorcer les tensions : « la concertation va devenir d'utilité publique »

Derrière la question du « bien commun » se cache la volonté de l'opinion publique de peser - parfois avec insistance - sur les choix de gestion de la forêt, et ce malgré une méconnaissance de la question. Dialogue et échanges deviennent dès lors indispensables. Débat.

Forestiers, promeneurs, chasseurs, collectivités, naturalistes… Tous n'ont pas la même vision d'une bonne gestion forestière. © Urcofor

La forêt est-elle un bien commun ? A travers la question controversée soulevée par l'URCOFOR à l'occasion de sa journée d'échanges du 15 novembre, on devine les nouveaux enjeux qui gravitent autour de la forêt et de sa gestion. Altercations, accusations, voire parfois vandalisme... Les forestiers sont confrontés aujourd'hui à une forme d'animosité, qu'ils peinent à comprendre et à affronter. Alors faut-il en arriver à clôturer les forêts, sur l'air du *« pour vivre heureux, vivons cachés »* ?

« On parle d'un contexte violent, d'une situation de crise. Mais moi, je vois cela surtout comme une opportunité de dialogue. La forêt est mise au centre du débat. Cela rend le discours forestier audible. »

Sarah Bachelart
Ex-chargée de mission Concertation à l'ONF

Bertrand Monthuir, forestier et chasseur, gestionnaire du Bois Landry (Eure-et-Loir) a pris le parti inverse. Pour lui, prendre le temps du dialogue avec les usagers de la forêt est non seulement bénéfique, mais indispensable. *« Si on ne prend pas le temps de parler au grand public, on va nous interdire un jour de couper les arbres et de tuer les chevreuils. On y va tout droit »,* avertit-il.

Une approche passionnelle

La faute à une déconnexion de plus en plus importante des Français avec le milieu forestier, et même le milieu rural en général. Avec une population hexagonale de plus en plus citadine, et dont les racines rurales s'effacent, il est parfois difficile de parler le même langage.Mais cela ne veut évidemment pas dire que les uns ont raison et que les autres ont tort.

Désormais, des sujets de portée nationale voire internationale, comme la déforestation en Amazonie, accaparent l'attention médiatique et façonnent la pensée collective.

« Il ne faut pas que nous nous trouvions otages de ces débats, appuie Vincent Joseph, gestionnaire chez Manche Bois Sylviculture. *Il n'y a pas beaucoup de conflits en Normandie. Mais il faut les anticiper, car des porteurs de ces messages nationaux, de ces généralités, arrivent. »*

D'autant, que comme le souligne Cyriaque Lethuillier, maire de La Poterie – Cap d'Antifer et Vice-président en charge de la biodiversité et des espaces naturels à Le Havre Seine Métropole, *« certaines pratiques sur le terrain, viennent alimenter les clivages. La coupe rase d'une chênaie en plein mois de juin, même si elle est d'un point de vue forestier de mauvaise qualité, ça fait réagir. Et les maires sont souvent démunis pour répondre aux interpellations de la population. »*

Décloisonner et dialoguer

« C'est plus de la méconnaissance que de l'agressivité », assure Héloïse Boureau, responsable d'animation au centre écodéveloppement de Villarceaux (95). Propriété de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme, ce domaine agricole et forestier de 600 hectares s'est transformé par étapes, au fil d'un patient dialogue avec le territoire, alliant expérimentation et partage.

Le public y est ainsi invité à faire du bois ou entretenir les chemins. De quoi apporter de la main d'œuvre, mais aussi et surtout de quoi faire comprendre ce que sont les métiers de la forêt. *« Cela prend du temps,* reconnaît l'animatrice. *On fait beaucoup de social, mais la foresterie en bénéficie ».*

Ils ont dit

« Les attentes sociétales changent. La forêt est un territoire de conflit dans l'histoire. »

Jérôme Buridant, professeur agrégé d'histoire et de géographie à l'Université de Picardie Jules Verne.

« A qui cela appartient ? On s'en fiche un peu. Comment on le gère ? ça, c'est important. L'intérêt général, ça me parle plus que la notion de bien commun. »

Vincent Joseph, gestionnaire forestier chez Manche Bois Sylviculture.

« La forêt fait du bien à tous. Mais à condition qu'elle soit là. L'avenir c'est déjà que la forêt soit toujours là ! »

Jean-François Cheny, responsable du service forêt à l'agence rouennaise de l'ONF.

« Aujourd'hui on est dans une utilisation très confuse. Tout le monde s'intéresse à la forêt et en parle. »

Jean-François Jacquet, propriétaire, président Fransylva 14-50.

« La question de la codécision se heurte souvent à celle de la responsabilité. Les droits vont avec les responsabilités. S'il y a un partage des droits, il doit y avoir un partage des responsabilités. »

Guillaume Dahringer, Directeur Technique chez Forest Stewardship Council France.

« On a parfois plus peur du risque juridique que du risque lui-même. Il faut faire évoluer cette question ».

Cyriaque Lethuillier, vice-président de Le Havre Seine Métropole.

« On peut partager certains aspects de la forêt mais la responsabilité de la conduire pour faire du bois d'œuvre, ce n'est pas accessible à tous », tempère Dominique Orcel-Poulet, présidente du Cetef Haute-Normandie, pointant la technicité nécessaire à la foresterie. Mais elle le constate aussi : *« il existe beaucoup de cloisonnements entre les acteurs de la forêt et peu de dialogue. »*

Pourtant Sarah Bachelart, exchargée de mission Concertation à l'ONF en témoigne, dialogue et concertation fonctionnent. Elle cite par exemple la consultation publique conduite sur la forêt communale de Lormes dans le Morvan, ou la gouvernance partagée au sein de *Des hommes et des arbres*, dans le Grand Est.

Des situations explosives, comme en forêt de Mormal, dans le Nord, ont même pu être désamorcées avec l'intervention d'un médiateur externe sollicité par l'ONF. *« On voit bien que le dialogue est une clé de la problématique »,* appuie François Charlier, le vice-président de l'URCOFOR Normandie et maire de Martot (27).

Créer des lieux d'échange

Reste à trouver les bons messages et les occasions de les véhiculer. *« Il ne s'agit plus de se vanter de gérer nos forêts en bons pères de famille. Il s'agit de le faire et de le prouver »,* insiste Bertrand Monthuir. Les éco-certifications sont en cela un outil utile. *« Ce sont des cahiers des charges intéressants qui s'élaborent sous le regard de la société »,* argumente Jean-François Cheny, responsable du service forêt à l'agence territoriale de Rouen de l'ONF. *« Quand on rentre dans la technique, les échanges deviennent généralement sympathiques*, appuie Vincent Joseph. *Mais c'est dur à faire. Il faut aider les propriétaires »* à établir le contact.

« Cela ne peut pas se faire seulement par le hasard des rencontres », assure Dominique Orcel-Poulet. Des outils existent. *« Il va falloir généraliser les comités de massifs, y compris avec les forêts privées*, conclut François Charlier. *Et développer les chartes forestières de territoires qui sont un outil intéressant. Mais une chose est sûre, la concertation va devenir d'utilité publique.* ■

Vous avez dit « grand public » ?

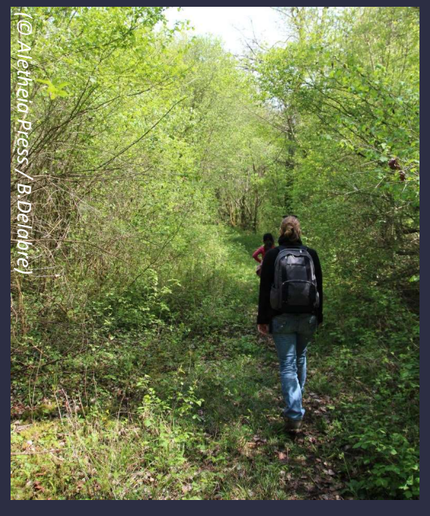

L'envie ou le besoin de communiquer vers le grand public conduit parfois à de grossières erreurs. Selon Sarah Bachelart, ex-chargée de mission ''concertation'' à l'ONF, *« la première est sans doute de considérer le grand public comme une masse uniforme de "consommateurs de la forêt". »* En effet, tous n'abordent pas les discussions avec les mêmes connaissances, le même vocabulaire, ni la même "part de rêve".

Pour Sarah Bachelart, cela induit de ne pas se comporter comme un sachant lors de la discussion. *« Il y a aujourd'hui une crise de l'expertise, qui fait qu'on ne croit pas le sachant »,* assure-t'elle. D'autant que le sachant, par nature, occulte la part de rêve.

L'écologisation de la pensée fait que la question environnementale s'insère dans tous les domaines de la pensée. Y compris avec une importante part d'émotivité. ■

La présence du gibier : l'exemple d'intérêts contradictoires entre les différents usagers en forêt. (© Aletheia Press / B.Delabre)

Les droits d'usage : un millénaire d'histoire

Cette notion de bien commun tire ses racines d'un millénaire d'histoire… Elle se rapproche des notions de communautés, de communs, de communaux… qui ont été balayées, ou très clarifiées, après 1789 par le code civil. » Historien et géographe, Jérôme Buridant explique facilement par l'histoire le rôle très particulier joué par la forêt dans le cœur de nos concitoyens.

La forêt a, dans l'histoire, longtemps été partagée. Au bas Moyen-Âge, les forêts étaient des biens de mainmorte, propriété d'une personne morale qui représentait la communauté. Cette personne morale pouvait être un seigneur, ou une communauté ecclésiastique par exemple. Ces biens étaient associés à des droits d'usage, des droits d'accès au bois *« et ne faisaient pas l'objet de transmission*

ou d'héritage ». Droit d'affouage, de marronnage, de panage, de glandée, de pâturage… réglementaient les usages de la forêt et de ses largesses. *« Le droit de propriété était très complexe »*, résume Jérôme Buridant.

Ce n'est qu'à partir du XVII[e] siècle que petit à petit ces droits d'usage ont été restreints. *« Les paysans ont été évincés des forêts entre le XVII[e] et le XIX[e] siècle »,* explique encore Jérôme Buridant, qui rappelle notamment que la pression d'usage sur les forêts était devenue très importante, suscitant des problèmes d'érosion et mettant en péril la préservation de la ressource en bois. *« A la fin du XVIIIème, le prix du bois a été multiplié par 7 ou 8… »,* raconte par exemple l'historien.

Les réformes forestières (l'ordonnance de 1669 et le code forestier de 1827), et surtout la grande offensive contre les communaux et les droits collectifs des physiocrates et libéraux ont fortement remodelé les droits d'usage. Avec l'idée, aujourd'hui controversée, que la propriété privée contribue davantage à l'intérêt général que la gestion collective. ■